

NE PAS PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN ITALIE, OU DANS TOUT AUTRE PAYS DANS LEQUEL LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION D'UN TEL COMMUNIQUE EST INTERDITE PAR LA LOI

Paris, le 31 mai 2016

Vivendi détient la majorité des actions de Gameloft

Vivendi se félicite du succès de son offre publique d'achat auprès des actionnaires de Gameloft annoncée le 18 février dernier et dont les résultats provisoires ont été publiés aujourd'hui par l'Autorité des Marchés financiers (AMF).

Un total de 28 155 587 actions Gameloft ayant été apporté à cette offre, Vivendi va désormais détenir 61,71 % du capital et au moins 55,61 % des droits de vote de Gameloft.

Il est précisé que ces données sont provisoires et que l'AMF fera connaître les résultats définitifs le 2 juin 2016 au plus tard.

Conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, cette offre va être rouverte au même prix, soit 8 euros par action, pour une période d'au moins 10 jours de bourse suivant un calendrier qui sera prochainement publié par l'AMF afin de permettre aux actionnaires qui n'ont pas apporté leurs titres de le faire.

En fonction des résultats de cette réouverture, Vivendi fera nommer par l'Assemblée générale annuelle de Gameloft convoquée le 29 juin 2016 au moins la majorité des administrateurs de Gameloft et décidera du nombre exact et de l'identité de ses candidats.

Dans un message adressé aux collaborateurs de Gameloft, Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, et Stéphane Roussel, Directeur général en charge des opérations, ont indiqué : « Nous sommes convaincus que Gameloft, adossé à Vivendi, peut se montrer plus ambitieux dans ses projets de croissance. Sur un marché en pleine évolution, votre entreprise, qui a besoin de moyens industriels et financiers pour se développer, pourra compter sur notre engagement plein et entier. »

Ils ont ajouté : « Notre groupe a démontré son savoir-faire dans l'accompagnement des talents. Vous allez faire désormais partie d'une grande aventure collective qui s'inscrit dans un ambitieux redéploiement de Vivendi dans les contenus et médias. Ce projet s'appuiera avant tout sur vos talents et votre liberté de création. »

L'intégralité du message est disponible à l'adresse suivante : <http://www.vivendi.com/documents-et-informations-relatifs-a-loffre-publique-dachat-visant-les-actions-de-gameloft/>

A propos de Vivendi

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. Groupe Canal+ est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale Studiocanal occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. Universal Music Group est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France), MyBestPro (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement), Radionomy (audionumérique), L'Olympia (salle de concerts parisienne), les futures salles de spectacle CanalOlympia en Afrique et le Théâtre de l'Œuvre à Paris. Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, Dailymotion est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Vivendi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations, en particulier le résultat de l'offre publique d'achat sur les actions de Gameloft dont question dans ce communiqué de presse. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.